

Rouyn-Noranda, le 22 août 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Service du développement et du milieu miniers
5700, 4^e Avenue Ouest, C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf.: 7610-08-01-80316-00
200121926

Objet : Exploitation d'une sablière

32D11-010

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 3 août 2005 et reçue le 5 août 2005 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploiter une sablière d'une superficie totale de 47 100 mètres carrés, d'une épaisseur moyenne de 5 mètres, maximale de 8 mètres et ce, au-dessus de la nappe phréatique.

La sablière est située sur le lot 37, rang VIII, canton de Duparquet, municipalité de Rapide-Dauscur, MRC Abitibi-Ouest et délimitée par les coordonnées UTM Nad 83, Zone 1 suivantes :

N 5 378 672.549 (m) ; E 635 063.234 (m)
N 5 378 275.116 (m) ; E 635 072.926 (m)
N 5 378 275.116 (m) ; E 634 976.978 (m)
N 5 378 607.125 (m) ; E 634 934.321 (m)
N 5 378 668.860 (m) ; E 634 895.838 (m)

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière daté du 3 août 2005, signé par André Ouellet, accompagnant une lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 3 août 2005 et signée par André Ouellet, concernant une demande de certificat d'autorisation.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-08-01-80316-00
200121926

Le 22 août 2005


En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

ÉWCR/dd


pour Edith van de Walle
Directrice régionale de l'Abitibi-
Témiscamingue et du Nord-du-Québec